



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU DOUBS

direction
départementale
de l'Équipement
Doubs



Service Habitat
Urbanisme et
Environnement

Risques Naturels et
environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRi) DU DOUBS ET DE L'ALLAN DANS LE PAYS DE MONTBÉLIARD ET DU RUPT SUR LA COMMUNE DE BART

Note de présentation

ANNEXE DIGUES DE PROTECTION

Communes concernées :

Allenjoie

Mathay

Courcelles-les-Montbéliard

Feschés-le-Chatel

Mandeure

Bart

Etupes

Valentigney

Voujeaucourt

Brognard

Audincourt

Bavans

Vieux-Charmont

Exincourt

Berche

Sochaux

Arbouans

Dampierre-sur-le-Doubs

Montbéliard

Sainte-Suzanne

Etouvans

6 rue Roussillon
BP 1169
25003 Besançon Cedex
téléphone :
03 81 65 62 62
télécopie :
03 81 65 62 01
mél. dde-25
@equipement.gouv.fr

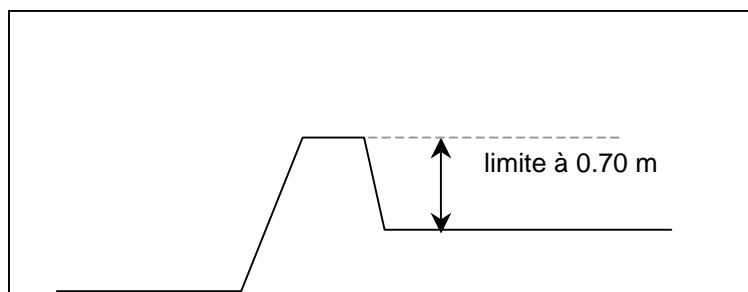
Règle générale appliquée pour la cartographie réglementaire des secteurs endigués.

Les digues de protection contre les inondations ont été traitées au cas par cas dans l'optique de proposer un zonage réglementaire pour ces zones « protégées », conformément aux circulaires du 30 avril 2002 et du 6 août 2003 du ministère de l'écologie et du développement durable.

Les digues sont cartographiées sur l'ensemble des cartes enjeux, aléas et zonage réglementaire. La cartographie est basée sur l'analyse de la différence de cote moyenne existant entre la crête de la digue et le terrain naturel qu'elle protège.

En effet, plus la différence d'altitude entre la crête de digue et le terrain naturel protégé derrière la digue est importante, plus en cas de disfonctionnement de la digue (rupture) les risques derrière celle-ci sont importants (aggravation du risque inondation : remous...).

La limite est fixée à 0.70 m. Dans l'hypothèse où la hauteur de digue au-dessus du terrain naturel endigué est inférieure à 0.70 m, l'aléa hydraulique calculé est conservé. Dans le cas contraire, il est défini une **ZONE ROUGE**, de 50 m de large, disposée longitudinalement à la digue, côté intérieur des terres.



DIGUE N°1 :

Digue implantée en rive droite de la Savoureuse, en amont de la commune de Sochaux :

Un extrait de carte précisant l'implantation de cette digue est donné ci-dessous :



Date de réalisation : 2000

Surverse en crue centennale : non

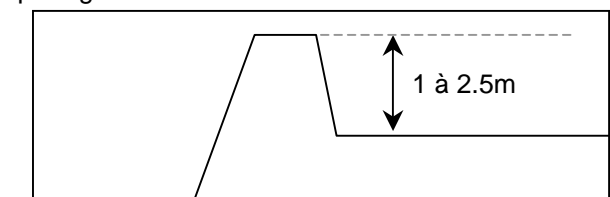
	Amont digue	Coude (profils P3 et P4)	Aval digue
Cotes crue centennale (m NGF)	320.70		321.00
Cotes crête de digue (m NGF)	321.50	321.30	321.10

Hauteur de la digue par rapport au terrain naturel (TN) qu'elle protège :

	Amont digue	Plan d'eau (profils P4 et P5)	Coude (profils P3 et P4)	Aval digue
Hauteur digue / TN (m)	2.50	4.00 (par rapport au plan d'eau)	2.00 (1 m / chemin situé juste derrière la digue)	1.00 à 1.50

Données historiques : lors de la crue de février 1990, donc avant l'aménagement de la digue, l'eau de la Savoureuse a débordé au niveau de ce coude et inondé derrière puisque cette zone correspond à son ancien lit.

Un croquis illustre de manière schématique la configuration de l'ouvrage vis à vis du terrain naturel qu'elle protège :

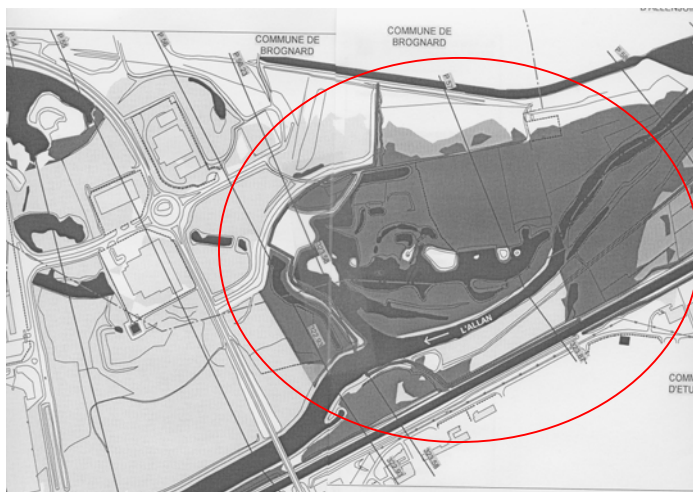


La hauteur de digue au-dessus du terrain naturel à l'aval est supérieure à 0.70 m, en conséquence il est défini une **ZONE ROUGE**, de 50 m de large, disposée longitudinalement à la digue, côté intérieur des terres.

DIGUE N°2 :

Digue implantée à l'amont du site de la Z.A.C de Technoland :

Un extrait de carte précisant l'implantation de cette digue est donné ci-dessous :



Date de réalisation : 2000

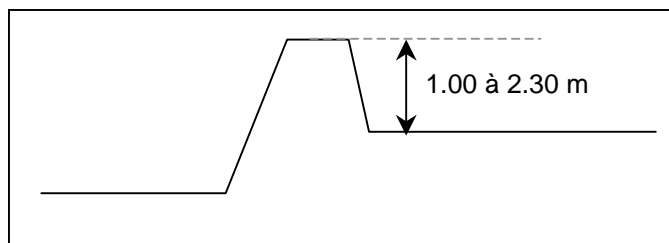
Surverse en crue centennale : oui, sur la partie « fusible » de la digue, aménagée dans le tronçon le plus au Nord de la digue sur une longueur de 60 m linéaires.

	Tronçon fusible (partie Nord, 60 ml)	Tronçon intermédiaire (250 ml)	Coude jusqu'au canal
Cotes crue centennale (m NGF)	324.80		
Cotes crête de digue (m NGF)	324.60	325.10	325.30

Hauteur de la digue par rapport au terrain naturel (TN) qu'elle protège (avant remblaiement) :

	Tronçon fusible (partie Nord, 60 ml)	Tronçon intermédiaire (250 ml)	Coude jusqu'au canal
Hauteur digue / TN (m)	1.00	1.60 à 2.30	

Un croquis illustre de manière schématique la configuration de l'ouvrage vis à vis du terrain naturel :



Toutefois, cette digue, dont la hauteur excède largement le niveau de la crue centennale, est située à côté de la digue fusible dont la rupture est prévue pour permettre l'écoulement en cas d'événement supérieur à la capacité du dispositif. De plus, à l'issue du projet, autorisé avant l'élaboration du présent PPRi et sous réserve d'importantes mesures compensatoires aujourd'hui réalisées, les terrains situés derrière la digue seront en toute hypothèse mis à la cote de la crue centennale de référence, donc non inondables pour cette crue. Compte tenu de ces éléments, il a été estimé que cette digue ne présentait pas le caractère de dangerosité qui a conduit à la définition de la bande de 50 m inconstructible dans les autres cas.

DIGUE N°3 :

Digue implantée en rive droite de l'Allan le long du site de Peugeot Sochaux :

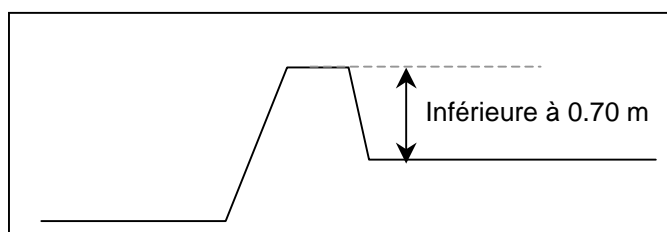
Un extrait de carte précisant l'implantation de cette digue est donné ci-dessous :



Surverse en crue centennale : oui

Hauteur de la digue par rapport au terrain naturel (TN) qu'elle protège :

	Profil P41	Profil P42	Profil P44	Profil P45
Hauteur digue / TN (m)	0.60	0.60	0.38	0.30



La hauteur de digue au-dessus du terrain naturel à l'aval est inférieure à 0.70 m, en conséquence il est proposé de conserver le zonage issu du croisement enjeux-aléas.

DIGUE N°4 :

Digue de Sainte Suzanne - Digue en quatre tronçons continus implantés en rive droite de l'Allan à Sainte-Suzanne :

Un extrait de carte précisant l'implantation de cette digue est donné ci-dessous :



Date de réalisation : digue construite en 1989 par la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard (CAPM)

Surverse en crue centennale : oui

	Profil P25 (tronçon 4)	Profil P24 (tronçon 3)	Profil P23 (tronçon 2)	Profil P22 (tronçon 1)
Cotes crue centennale (m NGF)	315.58	315.33	314.51	314.48
Cotes crête de digue (m NGF)	314.74	315.73	314.27	314.42

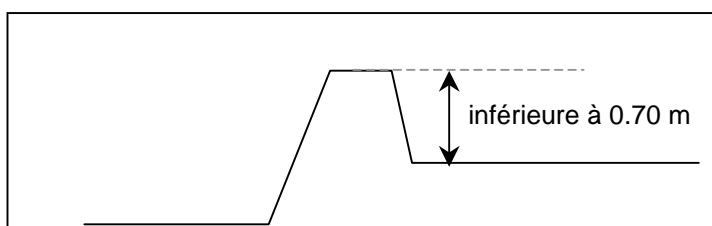
Hauteur de la digue par rapport au terrain naturel (TN) qu'elle protège :

	Profil P25 (tronçon 4)	Profil P24 (tronçon 3)	Profil P23 (tronçon 2)	Profil P22 (tronçon 1)
Hauteur digue / TN (m)	0.40	1.27	0.65	1.32

Données historiques : lors de la crue de février 1990, une brèche a été ouverte vers Cochery et la zone protégée a été au moins en partie inondée.

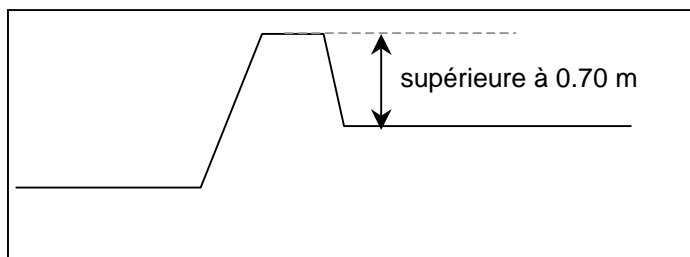
Un croquis illustre de manière schématique la configuration de l'ouvrage vis à vis du terrain naturel :

Tronçon n°4



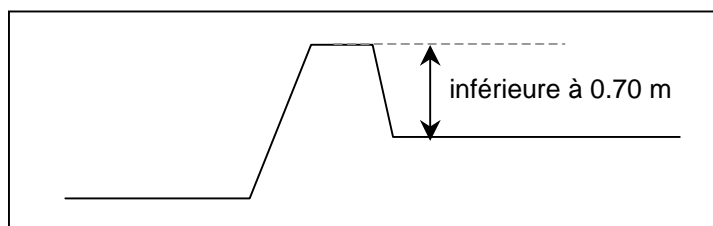
La hauteur de digue au-dessus du terrain naturel à l'aval est inférieure à 0.70 m, en conséquence il est proposé de conserver le zonage issu du croisement enjeux-aléas.

Tronçon n°3



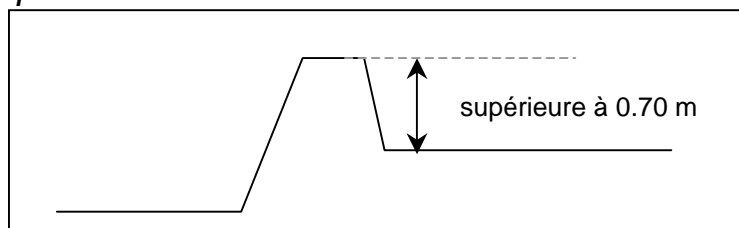
La hauteur de digue au-dessus du terrain naturel à l'aval est supérieure à 0.70 m, en conséquence, il est défini une **ZONE ROUGE**, de 50 m de large, disposée longitudinalement à la digue, côté intérieur des terres.

Tronçon n°2



La hauteur de digue au-dessus du terrain naturel à l'aval est inférieure à 0.70 m, en conséquence, il est proposé de conserver le zonage issu du croisement enjeux-aléas.

Tronçon n°1

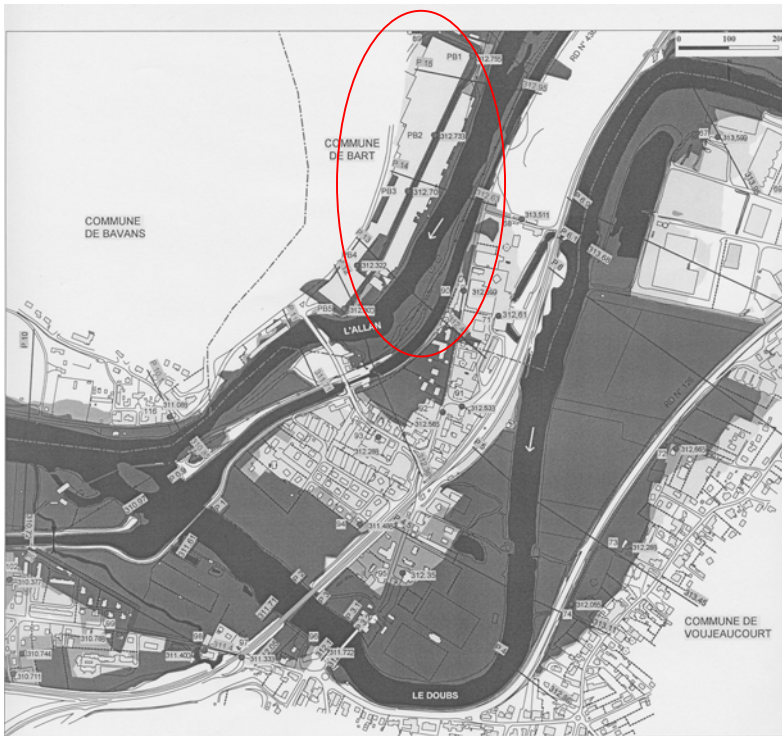


La hauteur de digue au-dessus du terrain naturel à l'aval est supérieure à 0.70 m, en conséquence il est défini une **ZONE ROUGE**, de 50 m de large, disposée longitudinalement à la digue, côté intérieur des terres.

DIGUE N°5 :

Digue implantée en rive droite de l'Allan à Bart, sur le site de l'ancienne usine Peugeot :

Un extrait de carte précisant l'implantation de cette digue est donné ci-dessous :



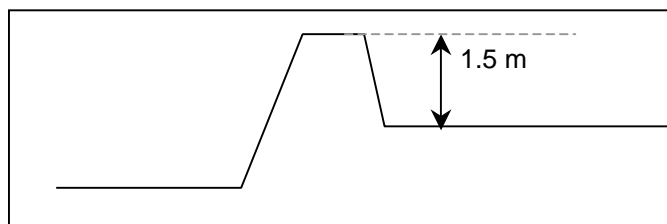
Surverse en crue centennale : d'après les cotes de crête de digue, elle est insubmersible en crue centennale

	Profil P13	Profil P14	Profil P15
Cotes crue centennale (m NGF)	312.46	312.63	312.95
Cotes crête de digue (m NGF)	313,10	313,50	313,50

Hauteur de la digue par rapport au terrain naturel (TN) qu'elle protège :

	Profil P13	Profil P14	Profil P15
Hauteur digue / TN (m)	environ 1.00 à 1.50		

Un croquis illustre de manière schématique la configuration de l'ouvrage vis à vis du terrain naturel :

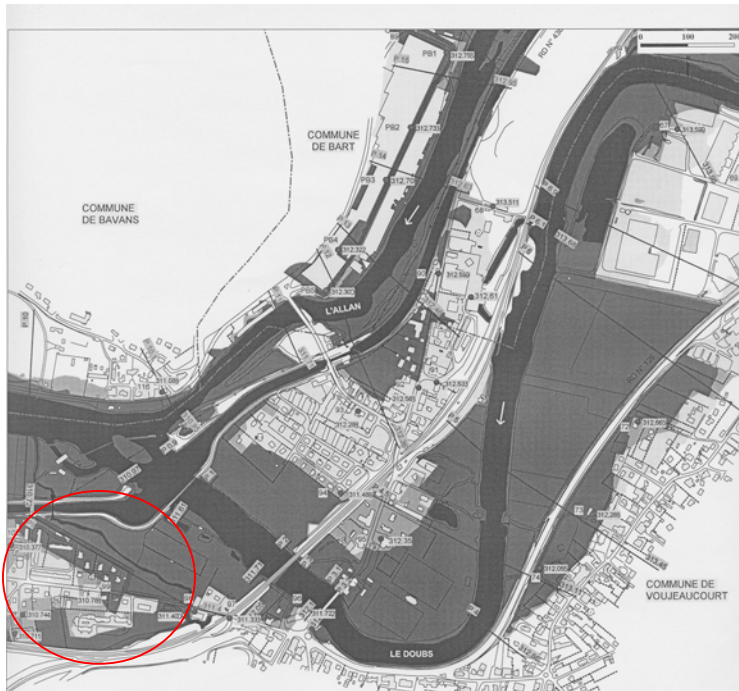


La hauteur de digue au-dessus du terrain naturel à l'aval est supérieure à 0.70 m, en conséquence il est défini une **ZONE ROUGE**, de 50 m de large, disposée longitudinalement à la digue, coté intérieur des terres.

DIGUE N°6 :

Digue implantée en rive gauche du Doubs à Voujeaucourt :

Un extrait de carte précisant l'implantation de cette digue est donné ci-dessous :



Date de réalisation : à priori après la crue de 1990

Surverse en crue centennale : non a priori (nous ne disposons pas des cotes précises de la crête de la digue)

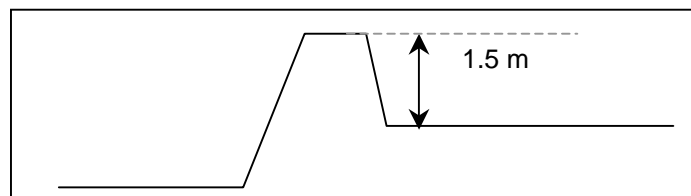
	Profil P1	Profil P2
Cotes crue centennale (m NGF)	311.61	311.71
Cotes TN derrière la digue (m NGF)	309.60 à 309.80	
Cotes crête de digue (m NGF)	environ 312.00	

Remarque importante : l'eau du Doubs peut sans doute contourner la digue par l'amont et venir inonder ainsi la zone qu'elle est censée protéger.

Hauteur de la digue par rapport au terrain naturel (TN) qu'elle protège :

	Profil P1	Profil P2
Hauteur digue / TN (m)	environ 1.50	

Un croquis illustre de manière schématique la configuration de l'ouvrage vis à vis du terrain naturel :

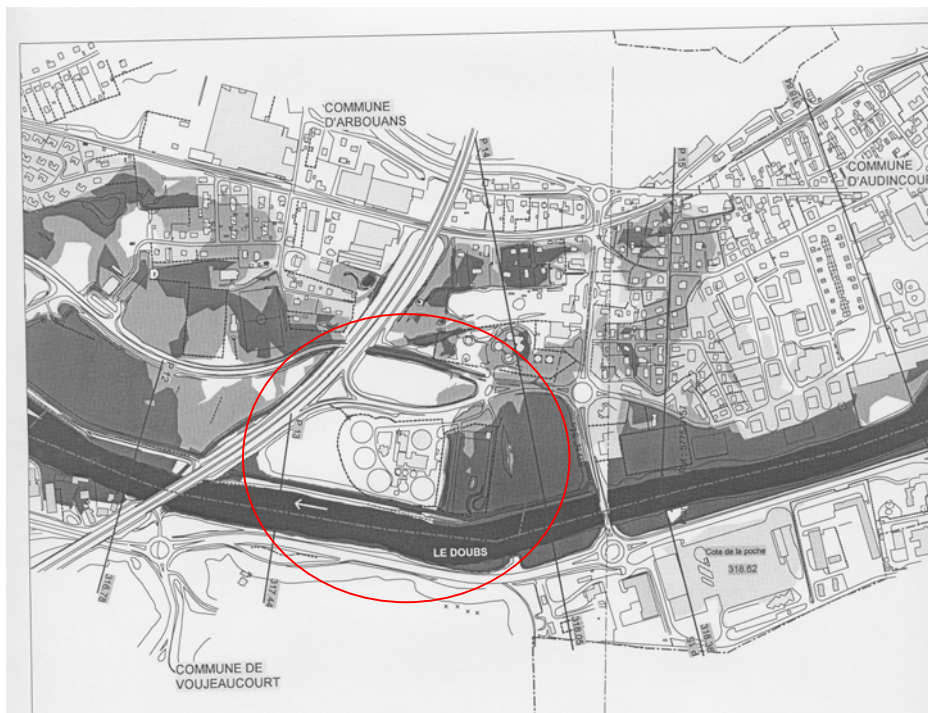


La hauteur de digue au-dessus du terrain naturel à l'aval est supérieure à 0.70 m, en conséquence il est défini une **ZONE ROUGE**, de 50 m de large, disposée longitudinalement à la digue, côté intérieur des terres.

DIGUE N°7 :

Digue d'ARBOUANS - Digue en 2 tronçons continus implantés en rive droite du Doubs à Arbouans :

Un extrait de carte précisant l'implantation de cette digue est donné ci-dessous :



Cette digue protège la rive droite du Doubs entre la RD 34a et l'autoroute A36.

Tronçon n°1 : La partie aval de la digue protège la station d'épuration d'Arbouans. Dans cette portion, le secteur a été entièrement remblayé, et la différence de cote entre l'arase de la digue et le remblai est négligeable.

Tronçon n°2 : La partie amont de la digue n'a pas été remblayée, la différence de cote entre l'arase de la digue et le terrain naturel est supérieure à 0.70 m.

Hauteur de la digue par rapport au terrain naturel (TN) et remblai (R) qu'elle protège :

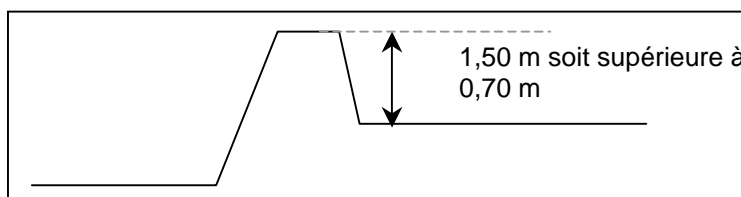
	Tronçon 1	Tronçon 2
Hauteur digue / TN (m) ou R (m)	négligeable	supérieure à 0.70

Un croquis illustre de manière schématique la configuration de l'ouvrage vis à vis du terrain naturel :

Tronçon n°2

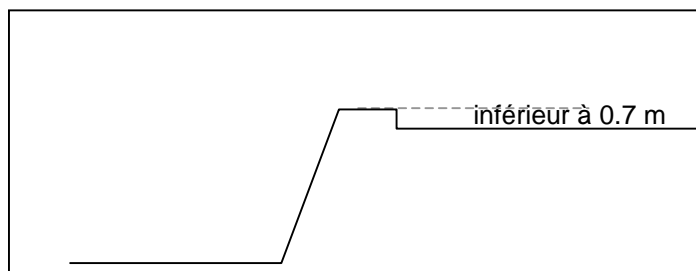
Hauteur de la digue par rapport au terrain naturel (TN) qu'elle protège :

	Profil P1	Profil P2
Hauteur digue / TN (m)	environ 1.50	



La hauteur de digue au-dessus du terrain naturel protégé est supérieure à 0.70 m, en conséquence il est défini une **ZONE ROUGE**, de 50 m de large, disposée longitudinalement à la digue, côté intérieur des terres.

Tronçon n°1



La hauteur de digue au-dessus du terrain naturel à l'aval est inférieure à 0.70 m, en conséquence il est proposé de conserver le zonage issu du croisement enjeux-aléas.